L'impératif des verbes pronominaux

Introduction

Dépêche-toi, nous sommes en retard !
Levez-vous !
Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer !
Arrêtons-nous quelques minutes sur cette question...

Construction

On conjugue souvent les verbes pronominaux à l'impératif.

Dans une phrase affirmative, on place le pronom après le verbe à l'impératif, séparé par un tiret (« - ») :

2ème personne du singulier (tu) :		-toi !
1ème personne du pluriel (nous) :	*impératif*	-nous !
2ème personne du pluriel (vous) :		-vous !

se lever	Lève	-toi !
se dépêcher	Dépêchons	-nous !
se reposer	Reposez	-vous !

Dans une phrase négative, on place le pronom COD avant le verbe à l'impératif, sans tiret :

2ème personne du singulier (tu) :	ne te		pas !
1ème personne du pluriel (nous) :	ne nous	*impératif*	pas !
2ème personne du pluriel (vous) :	ne vous		pas !

s'inquiéter	Ne t'	inquiète	pas !
s'énerver	Ne nous	énervons	pas !
se tromper	Ne vous	trompez	pas !

Exemples et expressions utiles



Assieds- toi ! (on peut dire aussi : Assois-toi)

Asseyez-vous ! (on peut dire aussi : Assoyez-vous !)



Silence, taisez-vous !

Reposez-vous bien !

Occupe-toi de cette question, s'il te plaît !

Ne vous trompez pas de document !

Ne vous énervez pas, calmez-vous !

From:
https://tools.e-exercises.com/ - **Ressources pour les apprenants**

Permanent link:
https://tools.e-exercises.com/doku.php?id=fr:grammaire:verbes:imperatif:verbes_pronominaux&rev=1486137752

Last update: **2023/02/14 14:22**